

# **EXTRAIT** **DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**



**ST/N° 186-2025**

Le Maire de la Commune de Blanzat ;

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L2122-22, L2122-23, L2211-1, L2212-2, L2213-1, L2213-3 et L2213-5 ;

Vu le code de la route et notamment les articles R 36, R 110.1, R 110.2, R 255, R325-2, R411-5, R411-8, R411-25, R417-4, R417-6, R417-9, R417-10, et R417-11 ;

Considérant la demande présentée par **Monsieur Ali KAHRAMAN** de l'entreprise **BAWEL SNACK**, située 17 place des Dômes – 63800 COURNON D'AUVERGNE ;

Considérant l'installation d'un commerce ambulant sur la place de l'église Saint-Pardoux à Blanzat ;

Considérant l'intérêt général ;

## **ARRETE**

**ARTICLE 1** : Le stationnement sera interdit de façon suivante :

- Neutralisation de la place de stationnement au croisement de la rue de la République et de la rue du Château.

Cette réglementation sera applicable **du jeudi 27 novembre 2025 au jeudi 26 novembre 2026 de 16h30 à 21h30**.

**ARTICLE 2** : Une signalisation de ce chantier visible de jour comme de nuit sera mise en place par les Services Techniques et maintenue pendant la période dudit arrêté.

**ARTICLE 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois, à compter de la présente notification et publication. Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible sur le site Internet : <https://www.telerecours.fr>

**ARTICLE 4** : Le Maire, la Directrice Générale des Services, le Commandant de la Brigade de la Gendarmerie de Chamalières sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté,

**ARTICLE 5** : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Le demandeur,
- La Gendarmerie,
- Service Secours et Incendie,
- SAMU 63,
- Services de Clermont Auvergne Métropole.

Fait à Blanzat, le 20 novembre 2025

P/ Le Maire et par délégation

La Directrice des services généraux

Sandrine AMORIM

